

Fiche de procédure

**Concours « Non Au Harcèlement »
9^{ème} édition – 2021/2022**

Sommaire

- 1. Qui peut participer ?**
- 2. Présentation des prix académiques**
- 3. Attendus du projet (format des supports)**
- 4. Composition du dossier de participation (éléments à transmettre)**
- 5. Pas à pas : envoi des fichiers au Rectorat via Filesender**
- 6. Contacts**

1. Qui peut participer ?

Le prix est ouvert aux élèves des écoles et établissements publics et privés sous contrat :

- Écoles
- Collèges
- Lycées d'enseignement général et technologique
- Lycées professionnels

Peuvent également participer au concours :

- Les jeunes inscrits dans le cadre des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE)
- Les jeunes inscrits dans des structures d'animations avec ou sans hébergement
- Les jeunes élus dans les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités

2. Présentation des prix académiques

- ★ Prix « non au harcèlement » (6 prix répartis par cycle/âge et type de support) :
 - Deux prix école élémentaire, affiche et vidéo (CP – CM2)
 - Deux prix collège, affiche et vidéo (6^{ème} – 3^{ème})
 - Deux prix lycée, affiche et vidéo (classe de seconde à terminale)
- ★ Prix spécial harcèlement sexiste et sexuel : sous forme d’affiche, toutes catégories et âges confondus
- ★ Prix Cyber : sous forme de vidéo, toutes catégories et âges confondus
- ★ Prix coup de cœur académique : toutes catégories, âges et supports confondus

3. Attendus du projet (format des supports)

<u>Affiche</u>	<u>Vidéo</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Format JPEG - Elles comportent obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 à 3 mètres) 	<ul style="list-style-type: none"> - Format : H.264 ou MPEG4 (= MP4) - Taille du fichier : 2Go maximum - Durée : maximum 2 minutes générique compris



Les travaux peuvent être en langue étrangère mais doivent obligatoirement être accompagnés d'une traduction.

Quel que soit le support choisi, il devra faire apparaître au moins l'un des éléments suivants :

- Le logo de la campagne ministérielle
- Le numéro vert 3020 non au harcèlement
- Le lien vers le site internet :
<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>



ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE **3020** Service & appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

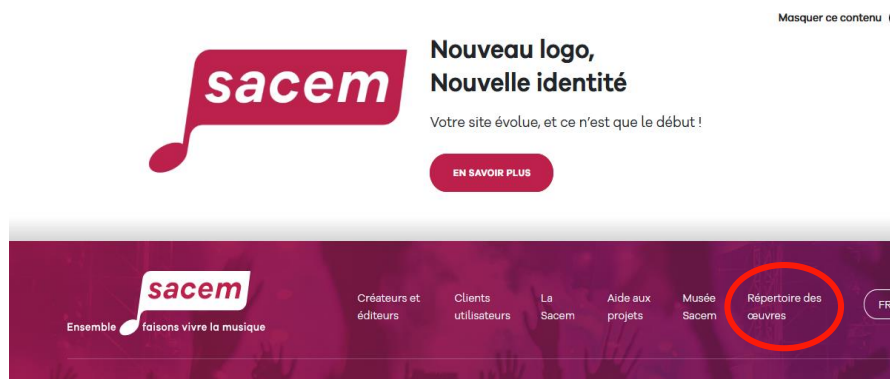
- Le logo du programme pHARe pour les structures adhérentes au programme



4. Dossier de participation (éléments à transmettre)

Chaque envoi doit comprendre **un dossier** avec :

1. L'affiche et/ou la vidéo
2. La fiche de présentation de la structure (fichier excel)
3. Les annexes 1 et 2 (fichier word) accompagnées de la **liste des élèves et adultes ayant participé au projet**
4. Les formulaires dûment remplis et signés de droits à l'image et droits d'auteur (**obligatoire pour tous les enfants ayant participé au projet**)
5. Les formulaires de déclaration Sacem en cas d'utilisation de musique :
 - a. Se connecter au site de la SACEM : <https://www.sacem.fr/>
 - b. Sur la page d'accueil, cliquer en haut à droite sur « répertoire des œuvres »



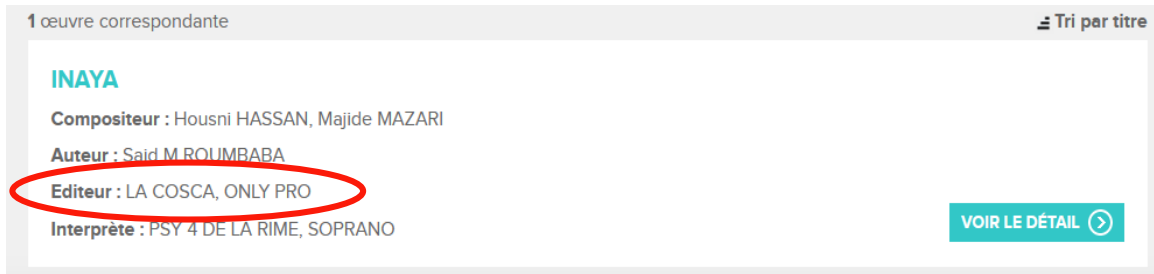
4. Composition du dossier de participation (éléments à transmettre)

5. Les formulaires de déclaration Sacem en cas d'utilisation de musique :

c) Renseigner le titre de l'œuvre et le nom de l'interprète, puis cliquer sur « rechercher »



Afin de déterminer le nom de l'**éditeur** comme indiqué ci-dessous :



4. Composition du dossier de participation (éléments à transmettre)

5. Les formulaires de déclaration Sacem en cas d'utilisation de musique :
 - d. L'établissement doit alors **formuler la demande par écrit** à l'éditeur en expliquant les éléments de contexte liés à l'utilisation de l'œuvre et les vecteurs potentiels de diffusion, à savoir :
 - Site académique
 - Site <https://www.nonaharcelement.education.gouv.fr> pour les lauréats

En cas d'absence d'éditeur, il convient d'adresser la demande directement à la SACEM à l'adresse : societaires@sacem.fr qui se chargera de contacter directement l'artiste.

Attention : cette démarche doit être préalable à l'envoi de la production au Rectorat (le dossier de candidature devant comporter l'autorisation de l'éditeur).

6. Envoyer le dossier complet à : concoursnah@ac-toulouse.fr

5. Contacts

Référentes académiques harcèlement :

Monique DARRAULT
Chrystèle MARTINIE

Secrétariat :

Marie PLAINEAU
concoursnah@ac-toulouse.fr
05 36 25 83 75